

Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'un Etui pliant pour une bouteille de Champagne



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GENERALITES	
	Demandeur	PERNOD RICARD / PERRIER JOUET
	Date de la demande	Septembre 2020
	Dénomination	ECOBX
	Marché	Vins et Spiritueux
	Type de produit emballé	Bouteille de Champagne
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Rectangulaire
	Contenance	Bouteille de 75cl
	Masse vide	
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/verniss	Encres Offset (séchage UV)/Vernis Flexo (séchage UV)
	Type de colle	Colle aqueuse à base de PVA
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE (ELEMENT SEPARABLE NON FIBREUX EXCLUS)¹	
	Papier-carton	100%
	Plastique	0%
	Aluminium	0%
	Acier	0%
Autre	0%	
<i>Elément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité</i>		
AVIS REFERENTS		

PRE-REQUIS

- L'Etui pliant est constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

¹ Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT MATERIAU PAPIER-CARTON	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	Ø		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

Ø Pas d'impact

⌘ En cours d'étude

➤ **Impact environnemental**

CONCLUSIONS DU CEREC

L'Etui pliant se désintègrera facilement lors de l'étape de pulpage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour l'emballage selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer le sachet dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



Marie DELAFALIZE



Christian PICARD

DocuSigned by:

Marie DELAFALIZE

552CD09B3F764DF...